

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

COMMERCE ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

32 / 21_263 - APPROBATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU BUDGET PARTICIPATIF EN FRANCE DANS LA PERSPECTIVE D'ADHÉSION DE LA VILLE D'ALBI AU RÉSEAU NATIONAL

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Odile LACAZE donne pouvoir à Marie-Corinne FORTIN
Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE

32 / 21_263 - APPROBATION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU BUDGET PARTICIPATIF EN FRANCE DANS LA PERSPECTIVE D'ADHÉSION DE LA VILLE D'ALBI AU RÉSEAU NATIONAL

référence(s) :

Commission proximité-vie sociale du 1er décembre 2021

Service pilote : Direction Vie des quartiers - Citoyenneté

Autres services concernés :

Cabinet du Maire

Affaires générales

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Laurence PUJOL

Laurence PUJOL, rapporteur,

Les 8 et 9 novembre 2021, la ville d'Albi était représentée aux sixièmes rencontres nationales des budgets participatifs organisées par la ville d'Angers, prenant la suite de Grenoble, Rennes, Montreuil, Paris et Clermont-Ferrand, villes pionnières dans la mise en œuvre et l'expérimentation de ces dispositifs de participation citoyenne depuis 2016.

L'objectif de ces rendez-vous est de favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les différentes collectivités impliquées dans les démarches de budgets participatifs et de structurer progressivement un nécessaire travail en réseau.

En 2019, une dizaine de villes avaient rédigé un document commun définissant les grands principes des budgets participatifs. Une consultation en ligne avait été lancée afin d'amender le texte. Issus de cette concertation, la déclaration de clôture des rencontres nationales de Paris posait les principes fondamentaux du budget participatif en France.

Ces principes, respectant la diversité méthodologique des différents budgets participatifs existants, incitent les collectivités à s'inscrire dans une direction commune en pratiquant un exercice de réflexion collective et de partage d'expériences permettant d'améliorer la qualité des démarches de budget participatif mises en œuvre en France.

Le budget participatif s'inscrit dans une politique plus large de développement de la participation citoyenne reposant sur l'association raisonnée et durable des acteurs locaux (élus, agents territoriaux et citoyens) dans l'élaboration des projets et dans le processus de décision. Il constitue un outil au service du développement du pouvoir d'agir des citoyens.

La ville d'Albi, lors de délibérations précédentes en Conseil municipal, a d'ores et déjà affirmé son intention de lancer une démarche de budget participatif sur son territoire, s'appuyant sur des principes directeurs et un règlement précis et public, et assortie d'une enveloppe financière pré-définie dans le droit fil des grands principes nationaux.

Pour confirmer cet engagement fort auprès de nos concitoyens et marquer la volonté de la ville d'Albi de s'inscrire dans le réseau national en cours de structuration, le Conseil municipal est ainsi invité à adopter les principes fondamentaux du budget participatif en France :

- Donner du pouvoir d'agir aux citoyens : permettre aux citoyens de faire des propositions et d'élire des projets par le vote.
- Continuité et régularité du processus : s'engager dans un processus pérenne et régulier.
- Égalité d'accès et inclusion : permettre l'accès et la participation du plus grand nombre possible d'habitants.
- Transparence et sincérité : garantir une information claire et simple à chaque étape.
- Confiance : installer un dispositif de suivi et d'évaluation impliquant élus, agents et citoyens.
- Émancipation : faire preuve de pédagogie et encourager l'autonomie des habitants dans le portage de projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°11/12_037 du Conseil municipal du 19 avril 2021 portant lancement de la démarche de budget participatif à Albi,

VU la délibération n°34/21_104 du Conseil municipal du 28 juin 2021 relative au budget participatif, adoption des principes directeurs et modalités de mise en œuvre d'un nouveau dispositif de participation citoyenne,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'adoption des principes fondamentaux du budget participatif en France issus de la déclaration de clôture des rencontres nationales de Paris 2019.

Nombre de votants : 42

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien :

<http://www.telerecours.fr>.